

# COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

**Mardi 3 mars 2020**

**Conseillers présents** : MM. LOUCHE Alain, VERDELHAN Bernard, MICHELET Jean-Pierre, DAUDE Roger, GARNIER Michel, PELLET Bernard, NICOLAS Christian, Mme MARTIN Lise.

**Conseiller excusé** : MICHEL Raymond,

**Secrétaire de séance** : M. VERDELHAN Bernard

M le maire déclare le conseil municipal ouvert à 17h43.

Le compte rendu du précédent conseil municipal est validé à l'unanimité.

## **Présentation des CA et CG 2019**

- CA et CG budget Chauffage de St Martin de Boubaux votés à l'unanimité

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	1 612.06	0.00	21 165.39	0.00	22 777.45
Opérations exercice	16 708.46	39 002.08	142 689.00	8 819.00	159 397.46	47 821.08
Total	16 708.46	40 614.14	142 689.00	29 984.39	159 397.46	70 598.53
Résultat de clôture	0.00	23 905.68	112 704.61	0.00	88 798.93	0.00

RAR		93 557.01
Besoin/excédent de financement		4 758.08
Pour mémoire : virement à la section investissement		26 098.21

Affectation de l'excédent :

19 147.60 € au compte 1068 (recette d'investissement)

4 758.08 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

- CA et CG budget Services des Eaux St Martin de Boubaux votés à l'unanimité

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	0.00	24 093.83	0.00	24 093.83	0.00
Opérations exercice	15 438.89	34 444.19	17 131.27	16 676.02	32 570.16	51 120.21
<b>Total</b>	<b>15 438.89</b>	<b>34 444.19</b>	<b>41 225.10</b>	<b>16 676.02</b>	<b>56 663.99</b>	<b>51 120.21</b>
Résultat de clôture	0.00	19 005.30	24 549.08	0.00	5 543.78	0.00

RAR		6 000.00
Besoin/excédent de financement		456.22
Pour mémoire : virement à la section investissement		15 047.14

Affectation de l'excédent :

18 549.08 € au compte 1068 (recette d'investissement)

456.22 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

- CA et CG budget principal de la commune de St Martin de Boubaux votés à l'unanimité.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	90 012.04	35 005.50	0.00	35 005.50	90 012.04
Opérations exercice	238 444.20	289 229.59	173 444.23	80 545.93	411 888.43	369 775.52
<b>Total</b>	<b>238 444.20</b>	<b>379 241.63</b>	<b>208 449.73</b>	<b>80 545.93</b>	<b>446 893.93</b>	<b>459 797.56</b>
Résultat de clôture	0.00	140 797.43	127 903.80	0.00	0.00	12 893.63

RAR	58 644.24	
Besoin/excédent de financement	45 750.61	
Pour mémoire : virement à la section investissement		78 395.58

Affectation de l'excédent :

140 797.43 au compte 1068 (recette d'investissement),

0.00€ au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

## **Point sur les projets communaux**

### - AEP :

Les plis concernant le projet AEP ne sont pas ouverts. La Communauté de Communes n'a pas pris la compétence Eau au 1<sup>er</sup> janvier 2020 au motif que les communes n'étaient pas prêtes. Cette compétence sera transférée au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### - La cure :

L'architecte finalise le projet pour la tranche n°2 des travaux.

Plusieurs financeurs sont possibles.

Le coût prévisionnel s'élève à 300 000.00 € HT. Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du programme européen LEADER.

Le plan de financement de cette opération sera le suivant :

Subvention LEADER :	30 000.00 €
Etat :	180 000.00 €
Région :	15 000.00 €
Département :	15 000.00 €
Autofinancement :	60 000.00 €
coût total :	300 000.00 €

Une délibération est prise à l'unanimité pour demander les subventions afin de mener à bien ce projet. Notamment la demande de subvention auprès du Gal pour les fonds FEADER dans le cadre du LEADER – Réhabilitation du site de La Cure – Phase n°2

### - Achat « Maison Michelet »

La convention avec l'EPF arrivant bientôt à échéance la commune va acheter ce bien et procéder à sa réhabilitation (pose de menuiseries double vitrage 4/20/4 thermique argon, réfection de la toiture avec isolation des combles en laine de verre) afin de réaliser un logement social de qualité. Le coût prévisionnel s'élève à 111 272.85 € HT. Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention DETR.

Le plan de financement de cette opération sera le suivant :

- DETR (Etat) :	66 763.11 €
- Département :	10 000.00 €
- autofinancement :	34 509.14 €
- coût total :	111 272.85 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- Approuve le projet,
- Décide de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR.

## **Voirie et Amendes de police**

### - Voirie :

Pour l'année 2020, sont prévus les travaux de mise en œuvre d'emplois partiels depuis le village de St Martin de Boubaux jusqu'au croisement des Conillères, la reprise de la chaussée sur une longueur totale de 400m sur le secteur de La Roque, la mise hors eau de la chaussée sur une longueur de 200m sur le secteur de Prades, la construction de caniveau grille sur une longueur de 8m et la mise en emplois partiels sur la partie basse de la VC 1 et la mise en sécurité du pont du Lunès. Soit un montant TTC de 41 953.75 € (soit 33 531.00 € HT + 1% frais coordonnateur de travaux).

Le conseil municipal décide par délibération :

\* La mise en œuvre des travaux de voirie 2020

\*Sollicite l'aide du département de la Lozère pour financer travaux de voirie 2020.

\*Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires.

- Amendes de police 2020

Cette année le produit des amendes de police reçu par la commune pourrait être affecté à la sécurisation de l'ouvrage du Lunes par la reprise des parapets.

Le pont doit être sécurisé par le montage et le remontage d'un couronnement en pierres. Montants des travaux 2 435.00 € HT (3 043.75 € TTC) plus les honoraires du SDEE.

Le conseil municipal prend une délibération pour **APPROUVER** l'affectation de la dotation des amendes de police, pour le projet cité ci-dessus, sur la commune et **AUTORISER** le maire à réaliser cette opération.

#### **Approbation des statuts A.GE.D.I.**

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est envisagé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat informatique mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3). De cette transformation découleront des conséquences quant au mode de gestion et de gouvernance de la structure. Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. a sollicité ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I.,
- **APPROUVE** le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- **APPROUVE** la modification de l'objet du syndicat,
- **AUTORISE** Monsieur Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les Nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

#### **Cantine St Michel de Dèze**

- Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commune de Saint Michel de Dèze demande à la commune de Saint Martin de Boubaux de participer aux frais de cantine des élèves venant de notre commune.

Ouï, l'exposé du Maire et après avoir délibéré, le Conseil refuse cette demande, en conséquence, décide de ne pas payer cette participation.

#### **Questions diverses**

- Les anciennes réserves d'eau peuvent être réhabilitées avec le concours de l'EPTB Gardons. Les propriétaires intéressés doivent se signaler à la mairie au plus tôt.

- La direction de la Poste a indiqué que le bureau de Poste de St Martin sera à nouveau opérationnel très rapidement.

M le Maire lève la séance à 19h10.